

R.—Je ne suis pas capable de vous le dire : je n'étais pas présent.

Q.—L'avez-vous vu ce soir-là, autour de sept heures ?

R.—Oui.

Q.—Était-ce dans une cellule ?

R.—C'était dans la station de police.

Q.—Lui avez-vous parlé ?

R.—Non.

Q.—L'avez-vous revu ensuite ?

R.—La journée d'ensuite : le quinze novembre.

Q.—Était-il encore dans sa cellule ?

R.—Pardon ! Il était dans l'office du chef.

Q.—Vous ne lui avez pas parlé ?

R.—Je ne lui ai rien dit.

Q.—Vous avez été chargé de le reconduire à sa cellule ?

R.—Oui.

Q.—Quand vous l'avez mis dans sa cellule, l'accusé vous a-t-il dit quelque chose, demandé quelque chose ?

Objecté.

L'accusé demande, comme faveur, de poser un certain nombre de questions au témoin avant de procéder plus loin dans son interrogatoire.

TRANSQUESTIONNÉ PAR L'ACCUSÉ

Q.—Bien, M. Rodrigue, le dimanche soir, vous dites que vous avez vu Guilmain ?

R.—Oui, certainement.

Q.—A quel endroit l'avez-vous, comme ça ?

R.—Dans sa cellule.

Q.—Vous étiez seul ?

R.—Oui.

Q.—Lui avez-vous parlé ?

R.—Non.

Q.—Et la fois suivante, quand était-ce ?

R.—Cela se trouvait le 15 novembre, ici, dans l'office.

Q.—A quel moment du jour ?